

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 6 Mars 2024

Date de convocation : 27 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- BARBIER ROBIN
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (arrivé à 18h50)
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- VEILLOT JULIE
- MARIE FLORENCE donne pouvoir à BLANCHARD Charline
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (absent de 18h30 à 18h50)

A été désigné secrétaire : DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

DCM 2024-03-001 : Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 10 Janvier 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Janvier 2024.

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-03-001 : Publiée le : 8 Mars 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 8 Mars 2024

DCM 2024-03-002 : Sécurisation dans le local technique : Devis

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis concernant la sécurisation dans le local technique – escalier et garde corps.

Confection de l'escalier et garde corps par l'agent technique :

- CHAVIGNY DISTRIBUTION : 597.07 euros HT → 716.48 euros TTC

Fourniture et pose d'un escalier et garde corps :

- MENUISERIE BUTON POSE : 4 400.00 euros HT → 5 280.00 euros TTC
- LAUBIGEAU JULIEN : 1 750.00 euros HT → 2 100.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre l'option fourniture et pose d'un escalier et garde corps par une entreprise afin de sécuriser l'agent et la Commune.
- **DECIDE** de retenir le devis de LAUBIGEAU Julien
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de LAUBIGEAU Julien pour un montant de 1 750.00 euros HT → 2 100.00 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-03-002 : Publiée le : 8 Mars 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 8 Mars 2024

DCM 2024-03-003 : SIAEP – rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable – Exercice 2022

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte afin d'exposer au Conseil Municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIAEP.

Remarque sur la qualité de l'eau : elle a un goût, il y a des grosses différences de goût selon le

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

lieu de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Vote : Membres 14, Présents 12, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-03-003 : Publiée le : 8 Mars 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 8 Mars 2024

DCM 2024-03-004 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif - Exercice 2022

Monsieur Le Maire présente, en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel, exercice 2022, sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au rapport annuel 2022, sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif de la Commune de Panzoult

Vote : Membres 14, Présents 12, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-03-004 : Publiée le : 8 Mars 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 8 Mars 2024

DCM 2024-03-005 : Groupement de commande voirie 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code pratique de la commande publique,

Vu les articles L.2113-6, 7 et 8 du code pratique de la commande publique,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser en 2024 des travaux de voirie,

Considérant que d'autres communes vont également procéder à des travaux de voirie,

Considérant que la mutualisation des besoins permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions financières plus avantageuses,

Considérant qu'il est possible de rationaliser et d'optimiser les coûts en créant un groupement de commandes avec les autres communes,

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

Considérant qu'il est également possible de bénéficier des compétences juridiques des services de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en ce qui concerne l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne
- **DECIDE** la commune de CHEZELLES, représentée par son maire, M. Christian PIMBERT comme coordonnateur du groupement
- **DIT** que la procédure choisie est celle du marché à procédure adaptée de travaux, avec possibilité de négociation
- **DIT** que la commission ad hoc sera composée du maire de chaque commune (ou de son représentant) et présidée par le coordonnateur du groupement
- **DIT** que chaque commune signera avec l'entreprise retenue l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie 2024
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes
- **AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer une convention à titre gratuit avec la Communauté de communes Touraine Val de Vienne pour des prestations d'appui juridique (élaboration du marché public et rédaction des pièces constitutives du marché)
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes
- **AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer une convention à titre gratuit avec la Communauté de communes Touraine Val de Vienne pour des prestations d'appui juridique (élaboration du marché public et rédaction des pièces constitutives du marché)

Vote : Membres 14, Présents 12, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-03-005 : Publiée le : 8 Mars 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 8 Mars 2024

DCM 2024-03-006 : Association des vigneronns : demande de subvention

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention. L'Association des Vignerons organise chaque 1^{er} mai, l'événement Festivin.

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

Afin de réaliser cet événement, l'Association souhaite que la Commune l'aide financièrement pour la location du groupe électrogène comme pour l'édition 2023.

Monsieur Le Maire propose que la Commune loue, comme l'année 2023, le groupe électrogène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à louer un groupe électrogène pour la manifestation de Festivin.

Vote : Membres 14, Présents 12, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-03-006 : Publiée le : 8 Mars 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 8 Mars 2024

Subvention aux Associations

Monsieur Le Maire rappelle ce qui a été décidé lors de la réunion avec les Associations. La commune souhaite aider les associations dans leurs projets.

Monsieur Feltrin Pierre annonce qu'il a eu un seul retour, celui de l'Association Samba.

Monsieur Feltrin Pierre souligne la réponse des différentes Associations : pas de nécessité d'avoir une somme d'argent. Sujet à revoir au fur et à mesure des demandes.

Madame Blanchard Charline : la commission association est là pour aider les associations dans leurs démarches.

Dépenses au budget : 5000 euros (à revoir à la Réunion Finances le mardi 12 mars 2024)

Comice agricole

Dossier à revoir lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal car Monsieur le Maire est en attente d'information budgétaire de la part de la Commune de L'Ile Bouchard.

Rappel du programme photo - Appel d'aide au niveau des habitants (à mettre dans panneau Pocket et le sur le site de la Commune à partir de la semaine prochaine)

DCM 2024-03-007 : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)

Vu la loi n° 2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Chambre d'Agriculture, par un courrier en date du 10 octobre 2023, informe tous les exploitants agricoles qu'ils peuvent développer des Zones d'Accélération des Energies renouvelables en application de la loi ZAENR du 10 mars 2023.

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités suivantes :

- Information parue dans le lettre de Janvier / Février 2024
- Panneau Pocket : du 1^{er} Décembre 2023 au 1^{er} Mars 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les zones situées sur le périmètre du PNR ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 5 mars 2024, le gestionnaire a émis un avis favorable sous réserve que les dispositions suivantes soient respectées :

« Les sites susceptibles d'accueillir des parcs photovoltaïques au sol, en bordure de plateau boisé ou dans les clairières, sont reconnus comme des corridors biologiques prioritaires et secondaires au plan de Parc de la future charte. L'un (dossier Levêque) est également situé dans un paysage reconnu pour être emblématique (bordure de plateau et de coteaux offrant un paysage caractéristique du territoire).

Ainsi :

Tout projet devra être assorti de prescriptions paysagères fortes de manière à le masquer complètement depuis les vues éloignées et à l'insérer harmonieusement depuis les vues de proximité (routes et chemins qui longent les sites), les continuités écologiques devront faire l'objet d'un travail d'aménagement fin de manière à les maintenir, voire à les renforcer. Des mesures exemplaires d'évitement des secteurs écologiques les plus fragiles devront être prises. Pour les secteurs concernés par les dispositifs en toiture et en ombrière, l'avis est favorable sous réserve du respect des arbres existants. Des recommandations pourront également être formulées lors de l'élaboration des projets afin de s'assurer de la meilleure intégration architecturale et paysagère. »

Les zones concernées sont les suivantes :

- **PHOTOSOL**

Projet développement d'une centrale photovoltaïque – installation agrivoltaïque au sol - lieu-dit Saint-Hubert

Références cadastrales : A 137 – A 138 – A 739 – A 139 – A 140 – A 132 – A 624 – A 136 – A 134 – A 626 – A 737 – A 741

100 ha de surface exploitable

85 MWc de puissance installable

Délibération n° 2021-07-001 : Avis favorable du Conseil Municipal

- **VALECO N° 1**

Projet d'installation agrivoltaïque au sol au lieu-dit Les Landes du Ruchard

Références cadastrales : A 697p

6 ha 77 ares 15 ca de surface exploitable

Délibération n° 2024-01-004 : Avis favorable du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

Dissimulation du réseau électrique – Les Seillaudières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet dissimulation Les Seillaudières.
Le SIEIL 37 privilégie la dissimulation si on fait également la dissimulation du réseau télécom.
Coût total HT : 61 811.23
Quote-part prise en charge par le SIEIL 70% : 51 549.77
Montant restant à la charge de la Commune en HT : 22 092.76
Sujet en réflexion.

Facturation assainissement : mise à jour de l'abonnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un retard équivalent à 1 semestre sur l'abonnement.

Discussion au sein du Conseil Municipal afin de savoir si le Conseil Municipal décide ou pas de mettre en place un rattrapage.

RATTRAPAGE :

OUI : 1

NON : 12

DCM 2024-03-008 : Eau et assainissement : tarification

Afin de conserver un niveau de recettes permettant d'équilibrer le budget annexe (budget assainissement), il est souhaitable d'augmenter la redevance d'assainissement au niveau du prix de l'abonnement.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter la part fixe (abonnement) de 25 euros.

La part fixe passerait de 125 euros à 150 euros.

La part fixe sera facturée au trimestre.

Vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'augmenter de 25 euros la part fixe (abonnement) et **CONSERVE** le prix de la part variable (consommation) à 1.90 euros le m³ d'eau
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mettre en place cette nouvelle facturation.
- **VALIDE** la part fixe à 150 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre des rôles selon l'organisation suivante :

Fin Mars	25% abonnement = 37.50 euros
Fin Juin	25% abonnement = 37.50 euros
Fin Septembre	25% abonnement = 37.50 euros
Fin Décembre	25% abonnement = 37.50 euros + Consommation + Taxe de modernisation

Vote : Membres 14, Présents 12, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-03-008 : Publiée le : 8 Mars 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 8 Mars 2024

Devis pour information sans validation :

EURL LEVEQUE Ludovic : cloture 9 368.99 euros HT → 11 242.79 euros TTC

VOISIN David : Mur Les Petites Roches : 10 265.28 euros HT → 12 318.33 euros TTC

Cantine scolaire: Projet d'isolation du plafond

Projet : aménagement de la Place des Anciens Combattants

Budget : Tondeuse autoportée 14 400 euros TTC

**Projet d'aménagement de la Place des Anciens Combattants
RESUME COMMISSION EMBELLISSEMENT LE 12 OCTOBRE**

- Place fermée
- Haies sauvages basses
- Massifs dans les angles
- 2 arbres au centre de la Place
- Places de parking derrière le Bar/Restaurant et le côté de la Boulangerie
- Acheminement des piétons et des PMR

Le 16 octobre : Rencontre avec les boulangers : présentation du croquis

Les boulangers trouvent qu'il n'y a pas assez de places de parking. Risque que le Chiffre d'affaire baisse. Le chiffre d'affaire provient surtout des personnes extérieures. Ils trouvent que le projet est une bonne idée et qu'il est intéressant. Ils ont une mauvaise expérience sur Saint Epain, peu de places de parking à proximité. Le Mardi et Mercredi les places sont prises par des personnes qui vont dans les salles associatives (club, association, réunion)

Refus du Département concernant les places de parking le long de la Départementale - Rue François Rabelais

Rajout des places sur le coté : refus du Département – trop près du carrefour et selon le code de la route il est interdit de faire une marche arrière sur une Départementale ;

Proposition de faire des places en parallèle de la Rue Julien Robin.

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

Madame Delafond-Caillé Charlotte demande que l'ensemble du Conseil Municipal donne son avis sur le projet afin de voir si on maintient le projet ou pas, voir les différentes solutions que le Conseil Municipal peut apporter.

Pas les mêmes flux entre les 2 commerces.

Navatte Marc :

Constat actuel : 14 places – Grosse perte de places, il faut récupérer 7 à 8 places – Voir au niveau de la Rue Julien Robin – Propose de mettre la Rue Julien Robin en sens unique (Rue François Rabelais à descendre vers la station d'épuration) – Demander à l'architecte de trouver des places de parking sur la Place.

Feltrin Pierre :

Rejoint Monsieur Navatte Marc pour le nombre de places – Proposition de fermer la Place plus loin que ce qui est prévu pour 8 places – Oter l'arbre à côté de la boulangerie.

En décembre : pourquoi un refus ? – Réponse de Madame Delafond-Caillé Charlotte : les boulangers n'ont pas été rassurés.

Camon Isabelle : Les personnes ont une vision différentes de la Place – Il faut cohabiter les uns avec les autres - Les flux sont différents entre les 2 commerces - Il faudrait voir les flux sur une matinée afin de pouvoir faire une étude - Il faut objectiver - Il faut tenir compte de leurs observations - Les places de la Rue Julien Robin sont dangereuses - Il faut construire l'observation, savoir combien de voitures stationnent sur 1 matinée ou 1 après midi - Favorable à la Rue Julien Robin en sens unique

Navatte Florence :

Problème au niveau du nombre de places de parking – Mettre en place des blocages au niveau du stationnement 1 place handicapée et 1 arrêt minute.

Blanchard Charline :

Prévoir des places au niveau de la sortie, le long de la Rue Julien Robin + 1 place près de la boulangerie. Faire des choses pour rassurer les boulangers - Contre la voie à sens unique - On n'est pas dépourvu de places de parking derrière le bar/Restaurant

Ripaud-Cadiou Julia :

Prévoir des places au niveau de la sortie, le long de la Rue Julien Robin – Il ne faut pas que les boulangers se sentent lésés par le projet.

Barbier Robin : La Boulangerie doit être rassurée- Les places actuelles qui sont le long de la Départementale : ce sont des gens qui stationnent en continu - Pas de sens unique – Mettre 4 / 5 places réservées aux commerces - On enlève la partie verte en bas.

Tranchant David :

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

D'accord avec la proposition de Monsieur Feltrin Pierre – Non à la Rue en sens Unique – Mettre en place un arrêt express.

Caillé Pierre-Edouard :

Garder les places le long de la Rue Julien Robin - Faire un essai en fermant la place pendant 1 mois et faire une analyse.

Molisson Stéphanie :

Favorable à l'idée de Monsieur Caillé Pierre-Edouard sur l'essai de fermer la place 1 mois et de voir ce qui se passe - Passage piéton au niveau de l'entrée de la Place - Parking le long de la Rue Julien Robin – Les voitures ne rentrent pas sur la Place, elles se garent directement de la Rue Julien Robin.

Desbourdes Francis :

Accord avec les boulangers car quand on est à son compte on a toujours peur de ne pas y arriver – Favorable au parking le long de la Rue Julien Robin. C'est un projet sympa – Tenir compte du souhait des boulangers c'est-à-dire l'emplacement de 4/5 places près de la boulangerie - Places le long de la Rue Julien Robin - Il faut faire marcher notre boulangerie - Il faut que ça aille dans les 2 sens

Delafond Caillé Charlotte :

Proposition de faire une réunion avec les Bâtiments de France et le cabinet d'architecte, afin de recentrer toutes ses idées. L'idée est d'enlever le goudron et végétaliser tout en respectant le travail des commerces et le quotidien des habitants.

Conclusion de toute les discussions : mini parking devant la boulangerie 4 à 5 places – Réflexion sur l'aménagement des places de parking le long de la Rue Julien Robin, et le sens unique.

Molisson Stéphanie :

Proposition de faire une réunion publique après la rencontre avec l'ABF : Accord du Conseil Municipal

Desbourdes Francis :

Proposition de faire une réunion / rencontre avec les Bâtiments de France + l'architecte + Les Commerces

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Pigeonnier :

Mois de Mars : Feltrin Pierre

Mois d'Avril : Florence 15 premiers jours – Marc les 15 derniers jours

SEANCE LEVEE A 21h45

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 3 Avril 2024 à 18h30
à la Mairie**

<p>LE MAIRE FRANCIS DESBOURDES</p>	<p>LA SECRETAIRE MOLISSON STEPHANIE</p>
-----------------------------------------------	----------------------------------------------------

Conseil Municipal du 6 Mars 2024

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire, Madame Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 6 MARS 2024****Délibérations n° :****DCM 2024-03-001 ; DCM 2024-03-002 ; DCM 2024-03-003 ; DCM 2024-03-004 ;
DCM 2024-03-005 ; DCM 2024-03-006 ; DCM 2024-03-007 ET DCM 2024-03-008**

Présents	Signatures	Procurations
DESBOURDES Francis		
DELAFOND CAILÉ Charlotte		
MOLISSON Stéphanie		
NAVATTE MARC		
TRANCHANT David		
VEILLOT Julie		
RIPAUD-CADIOU Julia		
BARBIER Robin		
MARIE Florence		Donne pouvoir à BLANCHARD Charline
CAILLÉ Pierre-Edouard		
CAMON Isabelle		
FELTRIN Pierre		
NAVATTE Florence		
BLANCHARD Charline		